Image not found or type unknown

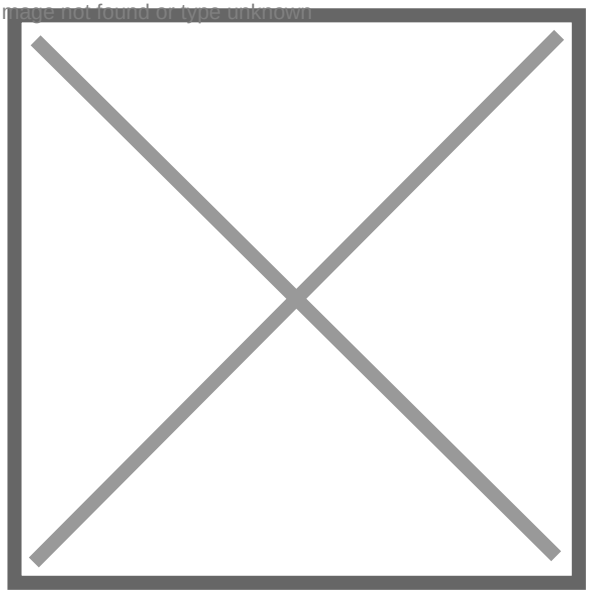

Probleme avec mon construteur

Par **labry_old**, le **25/06/2007** à **20:28**

je voulais construire une maison mes mon credit ne passe pas donc j ai annulee avec le construteur mes il veux me faire paiyer 15 pour cent de la maison

Par **Dinah**, le **29/06/2007** à **08:11**

Bonjour.

Tout dépend du contrat signé avec le constructeur ; en principe, le contrat immobilier (contrat de vente, de construction…) est conclu sous la condition suspensive de l'obtention des prêts demandés par l'acquéreur.
Ainsi, si l'un quelconque des prêts n'est pas obtenu, le contrat immobilier sera caduc. Les sommes versées seront immédiatement et intégralement remboursées.

Donc non seulement le constructeur ne peut pas vous demander de payer 15% de la maison, mais en plus, si vous avez déjà versé quelque chose, vous avez droit au remboursement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés